Ecrit par Echo du Mardi le 30 mars 2022

Villeneuve interdit la circulation des véhicules de plus de 19 tonnes

La municipalité de Villeneuve-lès-Avignon a décidé d'interdire la circulation des véhicules d'un poids supérieur à 19 tonnes sur son territoire. Cette décision valable toute l'année concerne les voies communales et départementales suivantes :

- avenue Gabriel Péri,
- avenue Charles de Gaulle,
- avenue de Verdun,
- boulevard Frédéric Mistral,
- boulevard Léon Gambetta,
- avenue des Cévennes,
- boulevard Calmette,
- avenue Pasteur,
- boulevard Guynemer,

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 30 mars 2022

- chemin de Monteau.

Les véhicules concernés doivent donc désormais se conformer au plan de déviation (voir ci-dessous) qui les oriente vers les ponts du Royaume (dans le prolongement gardois de celui du pont Daladier) et de l'Europe. Deux ouvrages d'art qui doivent prochainement faire l'objet de travaux dans le cadre des aménagements du tramway et du Chron'hop de la Communauté d'agglomération du Grand Avignon.

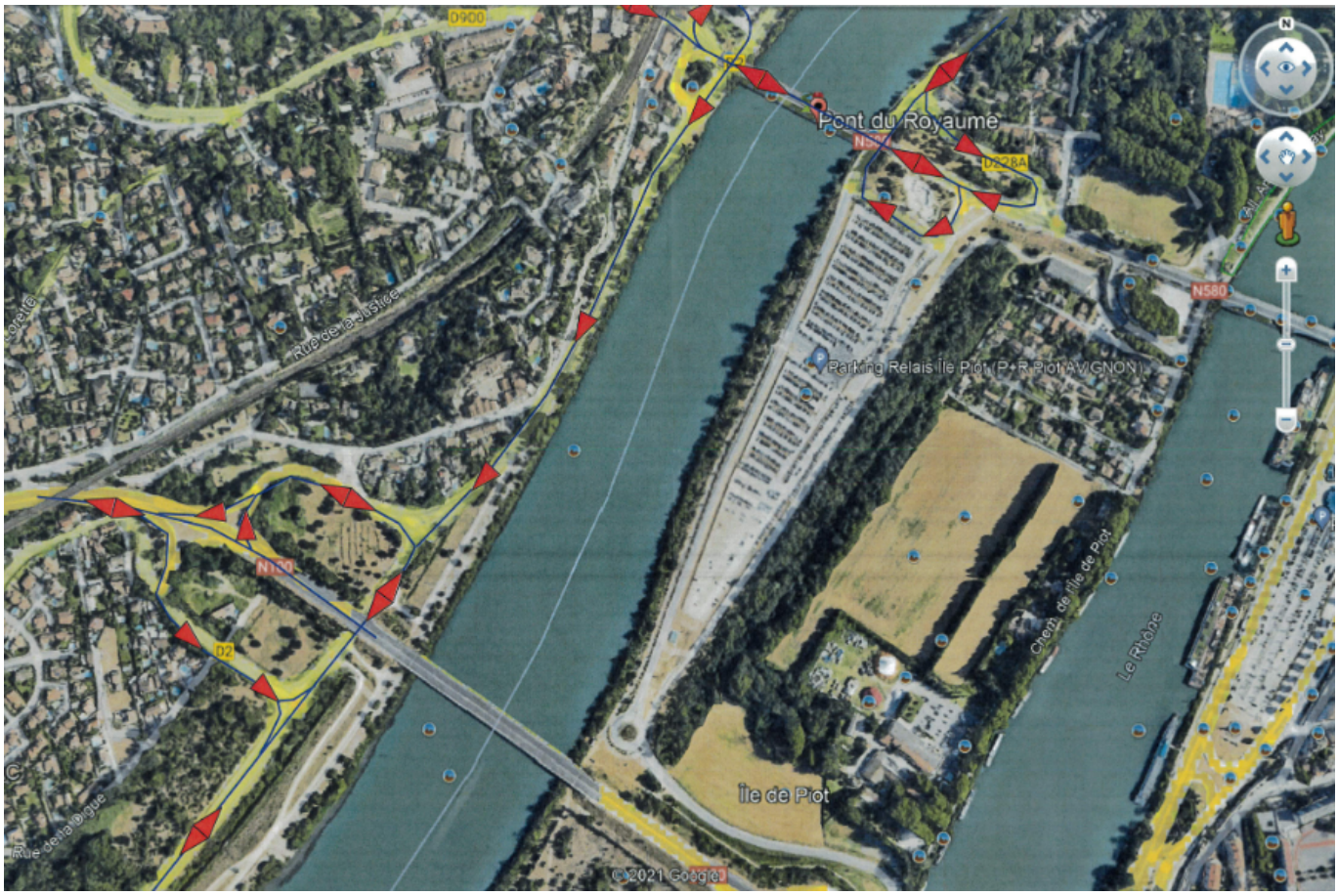

« Cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules de secours et d'urgence, de services réguliers de transport en commun, aux véhicules de desserte locale, aux véhicules des services municipaux et aux véhicules de collecte des ordures ménagères », précise toutefois la cité cardinalice.

Dérogation possible

Une dérogation de circulation peut être délivrée par les Services techniques de la mairie qui rappelle cependant que « tout bénéficiaire, à titre quelconque, d'une dérogation de circulation conserve l'entière responsabilité de tout accident corporel, des dégradations au revêtement et mobilier urbain ou privé, provoqués par le passage de son véhicule ».

Renseignements : Services Techniques -Tél. 04 90 27 49 20

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !